



Chapitre 3

Les questions
importantes
du district Rhône
et côtiers
méditerranéens

QU'EST CE QU'UNE QUESTION IMPORTANTE ?

Les "questions importantes" permettent d'identifier les "conditions de la réussite" de la politique de l'eau et notamment de l'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau, conditions pressenties comme n'allant pas de soi :

□ Soit parce qu'il existe des points de blocages qui, s'ils ne sont pas levés, remettraient en cause l'atteinte des objectifs. Ce sont des sujets sur lesquels les dynamiques en place et les mesures actuelles ne suffiront pas pour l'atteinte du bon état. Exemples :

- De très nombreuses masses d'eau ne pourraient pas atteindre le bon état, si un effort important n'est pas fait dans la lutte contre les pollutions liées aux pesticides.
- Quelle place pour l'hydroélectricité dans le bassin, compte tenu de l'objectif d'améliorer la qualité des milieux aquatiques (directive cadre sur l'eau) et de celui, apparemment contradictoire de développer les énergies renouvelables conformément à la directive "énergies renouvelables" ?

□ Soit parce que l'atteinte des objectifs passera par la mobilisation de moyens incontournables, connus et déjà sollicités, mais qui sont néanmoins tellement conséquents que leur pérennisation ne va pas de soi. Exemples :

- La mise aux normes de la directive "eaux résiduaires urbaines", qui a déjà conduit à des progrès nets en terme de diminution de la pollution organique, continuera d'avoir un impact financier non négligeable dans les années à venir ; il faudra être capable de poursuivre cette dynamique d'investissement (sous réserve aussi de vérifier la pertinence et l'efficacité technico-économique d'une telle politique d'investissements au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau).
- Le rôle et les moyens des structures locales de gestion porteuses des procédures de type schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou contrat de rivière : ce sont des rouages essentiels et reconnus pour la mise en œuvre des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ; il faudra garantir leur développement et leur pérennisation.

Une question importante est la résultante de l'assemblage des divers travaux d'état des lieux : évaluation du risque de non atteinte du bon état d'après les réflexions menées par les techniciens locaux, bilan du SDAGE, état des lieux socio-économique, contribution des acteurs socio-professionnels.

Une question importante met en évidence le diagnostic réalisé à l'échelle du bassin, identifie les freins à l'évolution de la situation, mais aussi les savoir faire et les leviers d'action, définit les enjeux en cause, et dresse quelques pistes d'actions pour l'avenir.

Une question importante renvoie, selon les cas, directement à la politique de l'eau (et donc à des orientations et/ou des prises de décision concernant le "monde de l'eau", ce qui n'est pas nécessairement le plus difficile...), mais aussi à d'autres politiques sectorielles (agriculture, urbanisme, industrie...), ce qui implique une réelle capacité des institutions de bassin à identifier les bons relais pour répondre aux problèmes identifiés. Cette dimension des questions importantes, qui devra inévitablement être relayée par le niveau national, voire par le niveau européen, est un des enjeux essentiels de la directive cadre sur l'eau qui doit aider à faire progresser le principe d'une meilleure intégration des politiques sectorielles (notion de développement durable).

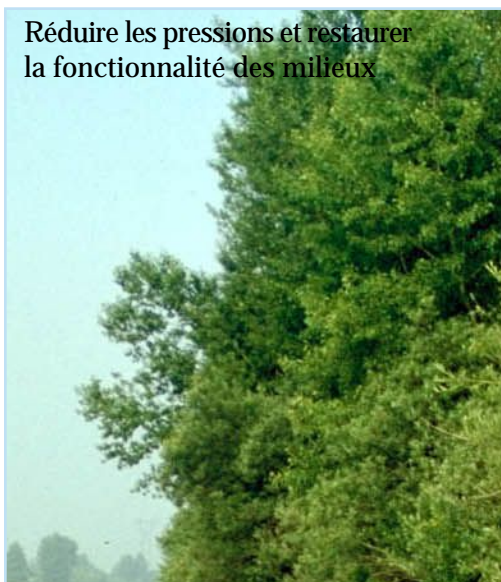
En conclusion, les questions importantes sont les questions essentielles auxquelles il faudra, de façon incontournable, apporter des réponses. Elles serviront de charpente pour la préparation du futur SDAGE.

Des questions importantes portant sur des sujets communs à l'ensemble du bassin, complétées par des zooms plus territoriaux ou par type de milieu :

Organiser la gestion de l'eau

- 1 - Une politique de gestion locale développée, renforcée et pérennisée : condition première de la réussite de la directive ?
- 2 - Comment mieux intégrer la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ?

Réduire les pressions et restaurer la fonctionnalité des milieux



- 3 - Les prélèvements : comment garantir la pérennité de certains usages sans remettre en cause l'atteinte du bon état ?
- 4 - L'hydroélectricité et son développement au titre de la directive " énergies renouvelables " sont-ils compatibles avec la protection des milieux aquatiques ?
- 5 - Comment envisager et développer la restauration physique, un champ d'action fondamental pour améliorer la qualité des milieux ?
- 6 - Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?
- 7 - Les substances toxiques : comment satisfaire cette priorité du sdage renforcée par la directive ?
- 8 - Pesticides : pas de solution miracle sans un changement conséquent dans les pratiques actuelles ?

Assurer la sécurité des biens et des personnes



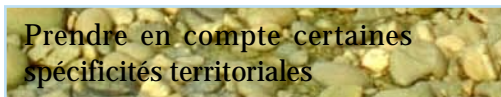
- 6 - Les crues et les inondations : comment gérer le risque en tenant compte du cours d'eau et des enjeux ?
- 9 - L'eau et la santé publique : comment évaluer, prévenir et maîtriser les risques ?

Mettre en œuvre une politique durable et innovante



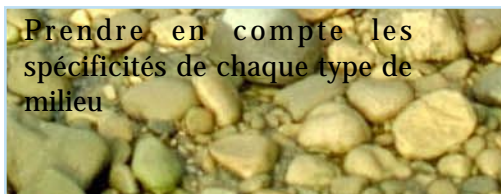
- 10 - Comment définir des objectifs environnementaux ambitieux, compatibles avec des enjeux sociaux et économiques importants ?
- 11 - Les stratégies d'action couramment mises en œuvre sont-elles toujours les plus efficaces ?
- 12 - Quels outils pour garantir la durabilité de la politique de l'eau sur le bassin ?

Prendre en compte certaines spécificités territoriales



- 13 - Comment intégrer le contexte méditerranéen pour la mise en œuvre de la directive ?
- Zoom Rhône
Zoom Saône

Prendre en compte les spécificités de chaque type de milieu



- Zoom cours d'eau
Zoom plans d'eau
Zoom zones humides
Zoom eaux souterraines
Zoom eaux côtières
Zoom eaux de transition
Zoom masses d'eau artificielles